

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi, 5 novembre 2024 à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est**, la demande de dérogation mineure suivante:

1376, 13e Avenue - Lot numéro 1 260 714 District de Pointe-aux-Trembles

- Permettre l'aménagement d'une deuxième voie d'accès menant à une aire de stationnement à partir d'une voie publique, au lieu d'une voie maximum telle qu'exigée dans l'application de l'article 165 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), sous réserve de respecter :
 - toutes les autres dispositions du Règlement de zonage, notamment en matière de dimensions minimales pour la voie d'accès et l'unité de stationnement, et les superficies végétalisées;
 - une distance minimale de 1,5 mètre entre la voie d'accès et la borne incendie;
 - une distance minimale de 30 centimètres entre la voie d'accès et le lampadaire.

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 21 octobre 2024

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj